



PLAN NATIONAL DE FORMATION 2017

La DGALN vous propose l'action de formation n° 18-234

De la planification à l'aménagement opérationnel : EcoQuartier, articuler les outils de planification et les outils opérationnels

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet :
<http://intra.dgaln.i2/l-offre-de-formation-pour-les-r4388.html>



Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH :

<http://intra.cmrh.i2/acces-a-l-offre-de-formation-du-r6.html>

QUAND ?

9 et 10 octobre 2018

date limite d'inscription

12 septembre 2018 (auprès du CVRH)

OÙ ?

CVRH de MACON,

1 rue Georges LECOMTE 71000 MACON

inscriptions.cvrh-

macon.cmrh.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

vos contacts à la DGALN

Maîtrise d'ouvrage : DHUP/AD4

Chef de projet : Yâsimîn VAUTOR - 01 40 81 94 12

yasimin.vautor@developpement-durable.gouv.fr

DGALN- Sous-direction de la performance

Rémy BLANES - Responsable du pôle national de formation

Lucie LAMBERTRAYAR - Cheffe de projet formation

vos contacts au CVRH

cheffe de projet :

Chantal BARBIER

TEL : 03 85 21 17 38

chantal,barbier@developpement-durable.gouv.fr

les objectifs de la formation

- Rappel du rôle et de la responsabilité de la collectivité par rapport aux projets d'aménagement inscrits sur son territoire à travers la déclinaison de postures (permettre / inciter / encadrer / obliger),

- Faire une relecture du processus de projet de manière à pouvoir identifier avec la collectivité des étapes clés lui permettant d'influer sur le projet et sur le respect des objectifs d'aménagement durable,

- Comprendre les forces et faiblesses de l'utilisation des outils au regard des objectifs ciblés par la collectivité et du contexte dans lequel s'inscrit le projet pour offrir des réponses adaptées (approfondir le rôle de chaque pièce du PLU, étudier des exemples concrets...),

- Acquérir des notions sur les principaux outils de l'aménagement (PA, ZAC, PUP, AFUP...) et notamment les cahiers des charges ou de prescriptions, permettant d'encadrer le projet.

le public concerné - les pré-requis

Services de l'État (DREAL, DDT, UDAP, SGAR, Services locaux des agences nationales...) concernés pas les sujets suivant :

- EcoQuartier, Ville durable, EcoCité, aménagement, planification
- Développement durable
- Habitat, NPNRU
- Revitalisation des centres-bourgs
- Conseil aux territoires
- Environnement, transition énergétique, biodiversité, Nature en ville
- Architecture et Patrimoine (STAP)

Collectivités et partenaires :

- Élus, agents de services techniques de collectivités
- Chefs de projet du programme de revitalisation des centres-bourgs
- Équipes projets de PRU et NPNRU
- Sociétés d'économie mixte, aménageurs
- CAUE, agences d'urbanisme, parcs naturels régionaux.

CONTEXTE

Le bureau de l'aménagement opérationnel durable (AD4) compte parmi ses missions la mise en place et la diffusion de la démarche et du label EcoQuartier inscrit dans le Plan Ville Durable. Mise à disposition des collectivités, la démarche EcoQuartier est un outil opérationnel adaptable à tous les contextes pour faire levier vers l'aménagement durable des villes. La démarche EcoQuartier est élaborée autour de 4 dimensions et de 20 engagements qui ont pour vocation d'interroger et de guider les collectivités dans leur projet d'aménagement opérationnel. Collectivité en milieu rural, périurbain et grande ville : chaque collectivité, quels que soient sa taille, son histoire, son contexte, est en mesure de s'engager vers un projet de territoire plus responsable et solidaire.

Du plan ville durable au lancement du label national fin 2012, ce sont plusieurs années de travail qui ont permis la construction collaborative d'une démarche partagée, qui s'améliore en continu pour mieux correspondre aux attentes des collectivités et porteurs de projets.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Intervenants :

Olivier BACHELARD Cerema

Muriel Boudard Dreal Bourgogne Franche Comté

Un aménageur/établissement ayant un regard de porteurs de projets sur l'utilisation des outils de planification au service des projets d'aménagements durables dans leur déclinaison opérationnelle

Programme :

JOUR 1

Tour de table sur les attentes des participants, contextualisation des enjeux

- La stratégie de la collectivité et les leviers dont elle dispose par rapport au projet d'aménagement durable
- Les principaux outils de planification (dont la structure du Plan Local d'Urbanisme)
- Les outils de l'aménagement et leurs finalités
- Les 20 engagements EcoQuartier et leurs possibilités de traduction dans le Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
- La nécessité d'articulation avec les outils de l'aménagement
- Exemple : articulation entre Projet et PLU(i)
-

JOUR 2

Ateliers : écriture d'un PLU(i)

- Ateliers adossés aux exemples avec une lecture fine des orientations sur un ou deux engagements de la démarche EcoQuartier : comprendre leur traduction dans les différents documents d'urbanisme.
- Débriefing, analyse et échanges autour des résultats des ateliers
- Présentation de différents cas de traduction unique dans le PLU, orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Questions juridiques liées au droit de l'urbanisme (nécessite l'intervention d'un juriste de QV droit de l'urbanisme ou AD5 sur outils du foncier et aménagement)
- Enseignements sur l'articulation entre urbanisme opérationnel et opération d'aménagement

BULLETIN D'INSCRIPTION

PNF DGALN 2017 - Action n° 18-234

(à retourner au CVRH au plus tard le 12 septembre 2018)

par courriel : inscriptions.cvrh-macon.cmrh.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

LA FORMATION : De la planification à l'aménagement opérationnel : EcoQuartier, articuler les outils de planification et les outils opérationnels

CVRH concerné : **CVRH MACON**
Chef(fe) de projet : **Chantal BARBIER**
Dates de la formation : **09 au 10 octobre 2018**
Date limite d'inscription : **12 septembre 2018**

Catégorie d'action de formation : (cocher la case informatiquement)

T1 - adaptation immédiate au poste de travail
T2 - adaptation à l'évolution prévisible du métier
T3 - développement de ses qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications
Le stagiaire utilise son droit individuel à la formation (D.I.F.) : oui non

LE CANDIDAT (à renseigner dans les cases informatiquement)

Nom Prénom Sexe (H/F)

Service (DREAL, DDT...) N° du département du service

Grade

Fonctions

Adresse courriel

Catégorie fonction publique					
A+ <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	OPA <input type="checkbox"/>	Contractuel <input type="checkbox"/>
Statut d'origine du demandeur					
MLETR-MEDDE <input type="checkbox"/>	MAAF <input type="checkbox"/>	Autre Min. État <input type="checkbox"/>	Collectivité <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	

Motivations et attentes de l'agent : (à renseigner dans les cases informatiquement)

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation	Date et signature de l'agent	
Avis favorable <input type="checkbox"/>	Date et signature du supérieur hiérarchique	
réservé <input type="checkbox"/>		
défavorable <input type="checkbox"/>		
Priorité	1 <input type="checkbox"/>	Visa du responsable RH ou formation du service
	2 <input type="checkbox"/>	
	3 <input type="checkbox"/>	